

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Nouvelle-Calédonie*

Subdivision Administrative Sud

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE LA PROXIMITE

SERVICE CADRE DE VIE



**FOURNITURE DE CARBURANTS  
- ANNEES 2027 et 2028 -**

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE DUMBEA**

**REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES  
R.P.A.O.**

**PIECE N° 00**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :  
Mardi 23 juin 2026 à 12H**

**SOMMAIRE**

SOMMAIRE.....	2
ARTICLE PREMIER - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES .....	3
2.1 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres .....	3
2.2 - Maîtrise d'œuvre .....	3
2.3 - Décomposition en lots et tranches .....	3
2.4 - Variantes et options .....	3
2.5 – Etablissement des prix .....	3
2.6 - Délai d'exécution .....	4
2.7 - Compléments à apporter au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières.....	4
2.8 - Modifications de détail au dossier de consultation .....	4
2.9 - Durée de validité des offres.....	4
ARTICLE 3 - CONTENANCE ET PRESENTATION DES OFFRES .....	4
3.1 - Contenu de l'offre .....	4
3.2 – Présentation des offres sous format papier .....	5
ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
4.1 - Jugement des candidatures .....	5
4.2 - Jugement des offres .....	6
4.3 - Critères de jugement et d'agrément des offres .....	6
4.4 - Méthode de notation des offres .....	6
4.5 - Vérification des offres .....	7
4.6 – Résultats définitifs de la consultation .....	7
ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES .....	7
5.1 – Transmission des offres au format papier.....	8
5.2 – Transmission des offres par voies électroniques .....	8
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITE DES LIEUX.....	8
6.1 – Renseignements complémentaires.....	8
6.2 – Certificat de visite des lieux .....	8
ARTICLE 7 - REPRODUCTION DES DOSSIERS DE MARCHÉ.....	9

## **ARTICLE PREMIER - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent appel d'offres concerne un marché de fourniture qui a pour objet la :

### **Fourniture de carburants – années 2027 et 2028**

comprenant :

- La fourniture et l'entretien annuel d'une cuve de stockage de carburants, en Mairie Nord.
- La fourniture de carburants en vrac et en station-service, pour l'ensemble des véhicules de la ville.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**

### **2.1 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres**

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions de la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019, portant réglementation des contrats et marchés publics.

Le marché sera signé pour une durée de deux (2) ans, à compter du 1er janvier 2027 et ce jusqu'au 31 décembre 2028. Il est renouvelable une (1) fois selon les modalités de l'article 3.1 de l'Acte d'Engagement.

**Le marché de fourniture « à bons de commande » est conclu en marché unique et n'est pas alloti.** Il est lancé sans variantes ni options.

La Ville de DUMBEA se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

### **2.2 - Maîtrise d'œuvre**

La Maîtrise d'œuvre est assurée par la Ville de Dumbéa représentée par la Direction du Développement Durable et de la Proximité, en particulier par le Service Cadre de Vie ou ses représentants, qui assure le suivi du marché.

### **2.3 - Décomposition en lots et tranches**

- Le marché n'est pas alloti.
- Le marché ne comprend pas de tranches.
- Le marché est conclu en marché unique.

### **2.4 - Variantes et options**

Les propositions de variantes et d'options ne sont pas autorisées.

Le candidat pourra toutefois dans son mémoire technique proposer des pistes d'optimisations.

### **2.5 – Etablissement des prix**

Les offres consisteront en la proposition de prix unitaires détaillés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et Détail Estimatif (DE). Ils sont exprimés en francs pacifiques (CFP), hors taxes (HT).

Les prix de base indiqués au Bordereau des Prix Unitaires sont ceux du « mois zéro (M0) » (mois précédant la remise des offres).

## **2.6 - Délai d'exécution**

Les délais d'exécution sont fixés l'Acte d'Engagement et ne peuvent en aucun cas être changés.

L'exécution de la fourniture de carburants devra impérativement débuter au **1<sup>er</sup> janvier 2027** notifié par l'Ordre de Service de démarrage et ce jusqu'à l'expiration de la durée du marché.

## **2.7 - Compléments à apporter au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ou au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du présent dossier de consultation. Toutefois, des compléments pourront être apportés dans leur mémoire technique.

## **2.8 - Modifications de détail au dossier de consultation**

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

***Avertissement :** il est rappelé au candidat que dans le cas d'un retrait du dossier de consultation des entreprises en version électronique, il est interdit de modifier les dispositions prévues contenues dans les documents, à l'exception des parties à compléter. Le non-respect de cette condition entraînerait l'irrégularité de cette offre (art. 27.1 de la délibération n°424 du 20 mars 2019).*

## **2.9 - Durée de validité des offres**

La durée de validité des offres est fixée à **CENT VINGT (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres, sous réserve des dispositions de l'article 7 ci-après. Aucune modification de prix ne sera acceptée pendant la durée de validité des offres.

## **ARTICLE 3 - CONTENANCE ET PRESENTATION DES OFFRES**

Chaque soumissionnaire doit obligatoirement fournir un dossier complet comprenant les documents mentionnés ci-dessous, en un seul exemplaire original (sauf les attestations fiscales et les attestations délivrées par la CAFAT, qui seront des copies), sous format papier, placé sous enveloppe UNIQUE cachetée ou à remettre par voie électronique sur le site des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie.

<p><b>Toute offre non accompagnée des pièces prévues ci-dessous ou présentée de façon non conforme aux stipulations du présent RPAO pourra être rejetée.</b></p>
--

### **3.1 - Contenu de l'offre**

Le dossier de candidature (entièrement rédigé en langue française) comprend les documents suivants, dûment complétés, datés et signés par le représentant qualifié :

<b><u>Pièces administratives</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les déclarations <b>d'intention de soumissionner et de ne pas être en interdiction de soumissionner</b>, annexe 2 et 3 du présent RPAO (comprenant, s'il y a lieu, l'attestation avec la durée du redressement judiciaire y compris pour le sous-traitant).</li> <li>• Une <b>déclaration sur l'honneur</b>, annexe 4 du présent RPAO, indiquant qu'il se trouve en situation régulière vis-à-vis des obligations fiscales et sociales, et s'engageant à fournir les justificatifs s'il est retenu.</li> <li>• L'<b>attestation de visite des lieux</b>, annexe 5 du présent RPAO.</li> <li>• La <b>fiche signalétique du soumissionnaire</b>, annexe 1AE de l'Acte d'Engagement, indiquant la qualité du signataire et les pouvoirs qui lui sont conférés, ainsi que l'immatriculation de l'entreprise.</li> <li>• Les <b>moyens matériels</b> comportant les fiches techniques détaillées de la cuve à livrer ainsi que ses équipements, le système de carte de crédit, le logiciel de suivi des transactions/restrictions, etc.</li> <li>• Un <b>mémoire technique</b>, rappelant les références dans le domaine de la consultation, le détail de l'offre commerciale proposée, la couverture du territoire communal par le candidat, le mode opératoire relatif à la cuve pour sa livraison, son ravitaillement et la sécurité, etc.</li> <li>• Un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (Kbis), de moins de 3 mois, attestant de la non-faillite de l'entreprise.</li> <li>• Une situation au répertoire Ridet.</li> <li>• Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité.</li> <li>• Une attestation bancaire ou un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).</li> </ul>
--------------------------------------	--

<b><u>Pièce n°1 :</u></b>	L'Acte d'Engagement ( <b>AE</b> ) et ses annexes, complétés, paraphés, datés et signés par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché.
<b><u>Pièce n°2 :</u></b>	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ( <b>CCAP</b> ), paraphé entièrement.
<b><u>Pièce n°3 :</u></b>	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ( <b>CCTP</b> ) et ses annexes, paraphé entièrement sans modification.
<b><u>Pièce n°4 :</u></b>	Bordereau des Prix Unitaires ( <b>BPU</b> ), complété, daté et signé.
<b><u>Pièce n°5 :</u></b>	Détail Estimatif ( <b>DE</b> ), complété et paraphé entièrement.
<b><u>Pièce n°6 :</u></b>	Toutes les observations éventuelles sur le contenu du dossier de consultation.
<b><u>Pièce n°7 :</u></b>	Si le CCTP l'exige, une note méthodologique comprenant les indications de provenance et les références des fournitures et des fournisseurs des matériels proposés.

### **3.2 – Présentation des offres sous format papier**

Le dossier de candidature complet doit être obligatoirement placé sous enveloppe UNIQUE cachetée.

L'enveloppe portera le libellé conforme au modèle en annexe 1 du présent RPAO, à l'exclusion de toute autre mention (aucun tampon ou autre inscription que celle liée à l'enregistrement de l'offre ne sera tolérée).

## **ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **4.1 - Jugement des candidatures**

Conformément à l'article 13-7 de la délibération modifiée n°424 du 20 mars 2019, les candidatures seront jugées sur la base des capacités nécessaires à l'exécution du marché au regard de son objet et de ses conditions d'exécution. **Le jugement du critère prix se fera sur l'offre de base selon le montant de la remise.**



- **Méthode de notation des autres critères** (moyens matériels et mémoire technique)  
Les points sont décomposés et attribués à chaque candidat de la manière suivante :

**0 % de la valeur du point : ne correspond pas aux attentes de la Ville**  
**25 % de la valeur du point : correspond partiellement aux attentes de la Ville**  
**50 % de la valeur du point : correspond aux attentes de la Ville**  
**75 % de la valeur du point : va au-delà des attentes de la Ville**  
**100 % de la valeur du point : réponse technique maximale**

Le candidat fournira les informations nécessaires suivantes :

- Les **moyens matériels** et la répartition de la note se fera selon :
  - les fiches techniques détaillées de la cuve à livrer ainsi que ses équipements,
  - le système de carte de crédit (paiement bloquant),
  - le logiciel de suivi des transactions/restrictions/etc.
- Un **mémoire technique** et la répartition de la note se fera selon :
  - les références dans le domaine de la consultation et le détail de l'offre commerciale proposée,
  - la couverture du territoire communal par le candidat,
  - le mode opératoire relatif à la cuve pour sa livraison, son ravitaillement et la sécurité.

### **Classement général**

Au vu des critères pondérés, les candidats recevront la note globale suivante :

**Note/100 = Note prix + Note moyens matériels + Note mémoire technique**

### **4.5 - Vérification des offres**

Ces vérifications seront effectuées dans le respect de l'article 27-2 de la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le Bordereau des Prix Unitaires, prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant du Détail Estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Toutefois, si l'entreprise candidate concernée est sur le point d'être retenue, elle sera invitée à rectifier pour mettre en harmonie le prix correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée considérée comme incohérente.

### **4.6 – Résultats définitifs de la consultation**

La Ville de DUMBEA se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Les entreprises candidates dont les offres n'ont pas été retenues en seront avisées par courrier et ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où il n'est pas donné de suite à la présente consultation.

## **ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres devront être conformes aux dispositions prévues à l'article 3 du présent RPAO.

### **5.1 – Transmission des offres au format papier**

**Les offres seront présentées sous une UNIQUE enveloppe cachetée comportant les mentions figurant au modèle en annexe 1 du présent RPAO.**

Elles doivent être remises contre récépissé au secrétariat de la Direction du Développement Durable et de la Proximité, située au **66 Avenue de la Vallée, Koutio - 98835 Dumbéa**, avant les date et heure limites fixées dans l'avis d'appel d'offre ou ses modificatifs.

Si elles sont envoyées par la poste, elles doivent être adressées, sous pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune offre déposée régulièrement ne peut être retirée ou complétée ou encore modifiée.

Si une offre a déjà été déposée alors que le maître d'ouvrage procède à une modification du DCE dans les conditions fixées à l'article 2.8 du présent RPAO, il appartiendra au candidat concerné de déposer une nouvelle offre conforme au nouveau dossier de consultation. Cette nouvelle offre annule et remplace l'offre déjà déposée.

**Ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs ou tenus à disposition, les offres :**

- qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus,
- qui seraient remises sous enveloppe non cachetée,
- dont l'enveloppe extérieure porterait des indications autres que celles mentionnées à l'article 3.2 du présent RPAO, telles que mention de l'expéditeur, cachet de la société, etc.

### **5.2 – Transmission des offres par voies électroniques**

Les candidats peuvent transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie en se connectant au profil acheteur : [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc)

## **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITE DES LIEUX**

### **6.1 – Renseignements complémentaires**

Pour obtenir des compléments d'information au dossier de consultation, les candidats pourront s'adresser par écrit et au plus tard DIX (10) jours avant la date limite de remise des offres auprès :

- de la plateforme des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie : [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc)
- de la Direction du Développement Durable et de la Proximité – Service Cadre de Vie, par courrier à **Hôtel de Ville de Dumbéa - 66 Avenue de la Vallée - 98835 Dumbéa** ou par courriel à [secretariat.ddp@ville-dumbea.nc](mailto:secretariat.ddp@ville-dumbea.nc) avec pour objet « L'intitulé du présent marché ».

**Une réponse anonyme sera envoyée à tous les candidats.**

### **6.2 – Certificat de visite des lieux**

Une **visite de site obligatoire** est prévue dans le cadre du présent appel d'offre, le rendez-vous est fixé dans le « communiqué d'Avis d'Appel d'Offres », avec le Service Cadre de Vie en Mairie Nord de Dumbéa.

Le maître d'œuvre fournira une attestation (annexe 5 du présent RPAO) aux entreprises ayant participé à la visite. Cette attestation devra être obligatoirement jointe à l'offre remise.

**Dans tous les cas les candidats soumissionnant au présent appel d'offre seront tenus de participer à la visite des lieux organisée par le maître d'ouvrage.** Et ne pourra arguer ne pas avoir eu connaissance de l'ensemble des lieux.

*En cas d'impossibilité pour la date prévue, les candidats prendront l'attache du maître d'œuvre et une visite complémentaire pourra être organisée si nécessaire.*

## **ARTICLE 7 - REPRODUCTION DES DOSSIERS DE MARCHÉ**

En complément et par dérogation à l'article 3.3 du C.C.A.G. de Fournitures Courantes et de Services (FCS), l'entreprise attributaire du marché devra fournir à ses frais les dossiers du marché en UN (1) exemplaire original en couleur au maître d'œuvre pour validation, avant reproduction en TROIS (3) copies en noir & blanc recto-verso et UN (1) exemplaire numérique en couleur en fichier informatique au format PDF sur support USB.

Les documents de l'offre remise pour soumissionner peut servir de base à cet exemplaire original et sera disponible auprès de la Direction du Développement Durable et de la Proximité de la Ville de Dumbéa. Cette délivrance fera l'objet de l'établissement d'un reçu daté et signé des deux parties.

A compter de cette date l'entreprise dispose d'un délai de QUINZE (15) jours pour obtenir la validation auprès du maître d'œuvre et assurer la totalité de la reproduction des pièces. Dans le cas où l'entreprise retarderait la production du marché au-delà de ce délai, la validité des offres visée à l'article 2.9 ci-dessus est augmentée d'autant.

Passé ce délai, la reproduction des pièces pourra être réalisée, sans mise en demeure préalable, par le maître d'ouvrage. Une pénalité forfaitaire d'un millième (1/1000) du montant du marché sera alors appliquée lors de l'établissement du premier décompte.

## **ANNEXE 1 – PRESENTATION DES OFFRES**

### **FOURNITURE DE CARBURANTS – ANNEES 2027 ET 2028**

#### **INDICATIONS A PORTER SUR L'ENVELOPPE CONTENANT LES PIECES DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE**

Elle comportera les indications suivantes à l'exclusion de toute désignation de l'expéditeur

**A déposer impérativement :**

**HOTEL DE VILLE DE DUMBEA  
66 avenue de la Vallée  
98835 DUMBEA**

**— DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA PROXIMITE —**

**APPEL D'OFFRES concernant :**

**FOURNITURE DE CARBURANTS – ANNEES 2027 ET 2028**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT.**

## ANNEXE 2 – DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

### FOURNITURE DE CARBURANTS – ANNEES 2027 ET 2028

**Je déclare** : mon intention de soumissionner au présent appel offres.

1/ NOM, Prénoms, qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration :

2/ Adresse de l'entreprise ou siège social :

3/

<b>Entreprise</b>	
<b>Numéro d'identification RIDET :</b>	
<b>Numéro d'identification CAFAT :</b>	
<b>Numéro d'inscription au registre du commerce ou numéro d'inscription au répertoire des métiers :</b>	

Pour les soumissionnaires ou sociétés établis à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent :

4/ **Le soumissionnaire est-il, la société est-elle, en état de redressement judiciaire ?** ou procédure équivalente si le soumissionnaire ou la société est établie (e) à l'étranger (Art. 14.3 de la délibération modifiée n°424 du 20 mars 2019) (*rayez la mention inutile*) :

**OUI**

**NON**

**Dans l'affirmative :**

Produire obligatoirement la copie du jugement homologuant le plan de redressement de l'entreprise et l'autorisant à poursuivre son activité.

Nom et adresse de l'administrateur (s'il en a été nommé un) et du représentant des créanciers :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

 **Signature obligatoire**

## ANNEXE 3 – DECLARATION DE NE PAS ETRE EN INTERDICTION DE SOUMISSIONNER

### FOURNITURE DE CARBURANTS – ANNEES 2027 ET 2028

Pour pouvoir accéder à la commande publique, le soumissionnaire et ses sous-traitants doivent être en règle quant à ses obligations sociales et fiscales, et ne pas être en liquidation judiciaire, ne pas être sur le coup d'une interdiction de concourir et ne pas avoir été condamnés pour une infraction au droit du travail.

Ne peuvent soumissionner certains candidats parce qu'ils se trouvent dans l'une des situations particulières pour les infractions suivantes :

- **Droit pénal :**
  - o trafic de stupéfiants (art. 222-38 et 222-40 du code pénal) ;
  - o escroquerie (art. 313-1 à 313-3 du code pénal) ;
  - o abus de confiance (art. 314-1 à 314-3 du code pénal) ;
  - o blanchiment (art. 324-1 à 324-6 du code pénal) ;
  - o actes de terrorisme (art. 421-1-2 et 421-5, 2<sup>ème</sup> alinéa, du code pénal) ;
  - o corruption (art. 433-1 et 433-2, 2<sup>ème</sup> alinéa du code pénal) ;
  - o entrave à la justice (art. 434-9, 8<sup>ème</sup> alinéa et 434-9-1, 2<sup>ème</sup> alinéa du code pénal) ;
  - o trafic d'influence (art. 435-3, 435-4, 435-9 et 435-10 du code pénal) ;
  - o faux (art. 441-1 à 441-7 et 441-8, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéa du code pénal) ;
  - o corruption de personnes n'exerçant pas de fonction publique (art. 445-1, du code pénal)
  - o participation à une association de malfaiteurs (art. 450-1 du code pénal) ;
- **Droit du travail :**
  - o travail dissimulé ou clandestin ;
- **Difficultés des entreprises :**
  - o situation de liquidation judiciaire ;
  - o obligations sociales et fiscales irrégulières.

**Rappel :** En outre, une entreprise frappée d'une interdiction de soumissionner, ne peut pas non plus intervenir en tant que sous-traitante.

Je (le titulaire) déclare :

- ne pas être en interdiction de soumissionner,
- que les sous-traitants soumis à l'agrément du maître d'ouvrage, ne tombent pas non plus sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

 **Signature obligatoire**

## ANNEXE 4 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### FOURNITURE DE CARBURANTS – ANNEES 2027 ET 2028

Je soussigné(e) Monsieur, Madame,

- Agissant en mon nom personnel  
ou  
 Agissant au nom et pour le compte de la société :

En qualité de : (le signataire doit justifier du pouvoir d'engager la personne qu'il représente)

Ayant son siège social à :

Immatriculée suivant :

<b>Numéro d'identification RIDET :</b>	Date : _____
<b>Numéro d'inscription au registre du commerce ou numéro d'inscription au répertoire des métiers :</b>	Date : _____

**Atteste** sur l'honneur que je suis ou que la société dont je suis le représentant légal, est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre.

Dans l'hypothèse, qu'il était proposé de retenir l'offre au travers de laquelle je soumissionne, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de 10 jours à compter de la date notification de la demande du maître d'ouvrage, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

Je déclare avoir pris connaissance qu'à défaut de régularité ou de production de ces pièces dans le délai imparti, mon offre ou l'offre au travers de laquelle j'interviens sera rejetée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

 **Cachet et signature obligatoire**

## ANNEXE 5 – CERTIFICAT DE VISITE DES LIEUX

### FOURNITURE DE CARBURANTS – ANNEES 2027 ET 2028

Je soussigné(e) Monsieur, Madame,

---

Représentant l'entreprise :

---

Agissant comme mandataire du candidat :

---

**Atteste** sur l'honneur avoir procédé à la visite des lieux concernant la consultation relative à la :

### FOURNITURE DE CARBURANTS – ANNEES 2027 ET 2028

**Et reconnais :**

- Avoir visité l'ensemble des lieux, alentours et accès
- Avoir bien évalué les difficultés liées à l'opération ainsi que les spécificités s'y rapportant, et qu'à ce titre, ai établi la proposition concernant l'offre en parfaite connaissance de cause.

**Visite faite en date du** \_\_\_\_\_,

Fait pour servir et valoir ce que de droit.  
L'absence de visite des lieux entraînera le rejet de l'offre.

Pour le candidat :

\* **Cachet et signature obligatoire**

Pour la maîtrise d'œuvre : M \_\_\_\_\_

\* **Cachet et signature obligatoire**